



# ROYAL TEMPOGYM JETTE

Affilié à la Fédération Francophone de Gymnastique (FFG)

## Règlement d'ordre intérieur (ROI)

Dans le but de rendre l'activité la plus agréable et la plus rentable possible, le club a tenu à se doter d'un ROI pour tous les membres qui devront le respecter.

Tout membre de Tempogym Jette ayant réglé sa cotisation au club accepte automatiquement le présent règlement d'ordre intérieur. Il pourra le retrouver à tout moment sur le site internet [www.tempogymjette.be](http://www.tempogymjette.be).

### 1- Licence

- En s'affiliant au club, le membre est automatiquement affilié à la Fédération Francophone de Gymnastique et de Fitness asbl (FFG). Il est, de ce fait, tenu de se conformer aux statuts, ROI, règlement anti dopage et à la politique de confidentialité de la FFG, disponible sur [www.ffgym.be](http://www.ffgym.be) dans la rubrique « La FFG ».

**ATTENTION** : Si un membre refuse la récolte de ses données personnelles, il ne peut être affilié à la FFG et de ce fait, il ne peut faire partie de notre club.

### 2- Cotisation

- La cotisation doit être versée au plus tard le 15 septembre ou 2 semaines après une inscription en cours d'année sur le compte de Tempogym Jette, sans quoi la place occupée deviendra vacante et le membre ne sera plus accepté en salle.
- Elle pourra également être réglée en 3 mensualités uniquement sur demande (à la permanence ou par mail).
- Un acompte sera demandé fin de saison pour une réinscription. Celui-ci doit être déduit du montant de la cotisation.
- Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'arrêt volontaire ou interruption temporaire.

En cas d'accident ou de maladie entraînant l'arrêt de la pratique de l'activité d'une durée d'au moins 4 semaines, un certificat médical doit être envoyé le plus rapidement possible au secrétariat du club. Un remboursement éventuel sera calculé au prorata de la valeur restante de la cotisation, hors licence.

### 3- Communication aux sportifs et aux parents

- Toute demande administrative et/ou d'ordre général devra être introduite via la permanence du secrétariat, le samedi de 11h45 à 12h45 (hors congés scolaires et jours fériés) à la cafétéria du centre sportif. C'est également uniquement durant ce créneau horaire que nous répondons aux appels téléphoniques (0473/173414).
- En cas d'absence ou de retard, prévenir son entraîneur.  
La participation aux entraînements nécessite un état physique adéquat. Le club et l'entraîneur devront être tenu informés par les parents de problèmes médicaux.
- Les membres s'engagent à participer (sauf raison médicale ou sociale) à tous les entraînements, compétitions et événements auxquels ils sont conviés.

- Sportifs et parents doivent régulièrement surfer sur le site pour avoir les différentes informations concernant la vie du club ainsi que de s'inscrire à la newsletter pour recevoir par mail les dernières nouvelles.
- Droit à l'image : Si vous ne souhaitez pas que votre (vos) enfant(s) apparaisse (nt) sur les images liées aux activités du club (site internet - fêtes -...), veuillez en informer le secrétariat par mail.

#### 4- Code vestimentaire

- Pour participer aux entraînements, une tenue appropriée est exigée :
  - Pour les petits Babygym et Prégym : T-shirt du club obligatoire
  - Pour les gymnastes filles : Tunique obligatoire  
Collant, short, chaussons de gym facultatifs  
La tunique du club est obligatoire en compétition
  - Pour les gymnastes garçons : Léotard obligatoire  
Short de gym ou fuseau obligatoire  
Chaussons de gym facultatifs  
Le léotard du club est obligatoire en compétition
  - Pour les autres activités : voir avec l'entraîneur

#### 5- Infrastructure (salle-vestiaires-matériel) / Horaire

- Se présenter 10 minutes avant le début de l'entraînement de façon à être à l'heure en salle. S'habiller dans les vestiaires.
- S'habituer à entretenir les locaux mis à disposition (salle-vestiaires-toilettes) en jetant les détritrus à la poubelle.
- Pas de nourriture, chewing-gums, bijoux et Smartphones aux entraînements.
- Ne pas monter sur les engins en dehors de ses heures d'entraînements et sans la surveillance d'un entraîneur.
- Ne pas marcher avec ses chaussures dans la salle
- Le club décline toute responsabilité en cas de vol qui pourrait se produire au cours des activités organisées par le club.

#### 6- Discipline

- Respecter verbalement et physiquement toutes les personnes qui gravitent dans l'entourage du club (coéquipiers, entraîneurs, juges, surveillants de salle, parents, accompagnateurs,...).
- Ecouter et respecter les consignes émises par son entraîneur, avoir une attitude et un langage corrects et calmes, être assidu aux entraînements.  
Le travail en autonomie s'exécutera de manière sérieuse.
- Il est interdit aux spectateurs d'interférer dans les cours donnés et décisions prises par les entraîneurs.
- Toute perturbation de l'entraînement ou manque de respect quelconque vis à vis des personnes qui gravitent dans l'entourage du club ou du matériel peut être sanctionné soit par l'entraîneur soit par le comité d'une suspension partielle voire définitive et ce sans remboursement de cotisation.
- Le comité peut refuser l'inscription ou le maintien d'un membre dans un groupe déterminé, pour des motifs organisationnels ou de capacité physique du membre.
- Le comité pourra trancher en cas de litiges.

